

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 20/11/2020

Référence
20201120AG06

Objet de la délibération
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JUILLET 2020

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
4	3	1	2

Date de la convocation
06/11/2020

Vote
A l'unanimité
Pour : 2 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2020 et le 20 Novembre à 17 heures 30 minutes, l'Assemblée Générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. MANGIN Pascal)

Membres votants excusés : M. MANGIN Pascal, M. DESSERVY Charles

Membre non votant présent : M. DIDIER Evrard

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUILLEMY Christine

Objet de la délibération : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JUILLET 2020

Vu l'article 17.2 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

Vu l'article 2.8 du Règlement intérieur et administratif du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » ;

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée Générale approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la précédente séance en date du 31 juillet 2020 (annexé).

Annexe : Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 31 juillet 2020.

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 26/11/2020
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Assemblée Générale

PROCES-VERBAL

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le 26 NOV. 2020
ID : 052-130023237-20201120-20201120AG06-DE

Chaumont, le 31 juillet 2020

Référence : 20200731-AG

ANNEXE à la délibération
n° 20204420AG06

L'Assemblée Générale du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » s'est réunie le vendredi 31 juillet 2020 à 15 h 30, en visioconférence.

Membre non votant présent (1) :

- M. Evrard DIDIER, Président

Assemblée Générale

31 juillet 2020

PROCES-VERBAL

Membres votants présents (3) :

- Mme Christine GUILLEMY, Ville de Chaumont
- M. Pascal MANGIN, Région Grand Est
- M. Charles DESSERTY, Ministère de la Culture

Trois membres votants sur trois sont présents.

La règle de quorum est satisfaite, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

M. Evrard DIDIER, Président du Groupement d'intérêt public, préside la séance.

Mme Christine GUILLEMY, représentante de la Ville de Chaumont, est nommée Secrétaire de séance.

M. le Président du Signe ouvre la séance de l'Assemblée Générale.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25 octobre 2019 (délibération 20200731-AG-01)

Il n'y a aucun commentaire.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée Générale décident, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la précédente séance en date du 25 octobre 2019.

2. Election du Vice-président de l'Assemblée Générale (délibération 20200731-AG-02)

Monsieur le Président indique que le Vice-président de l'Assemblée Générale est élu par et au sein de l'Assemblée Générale à la majorité simple pour une durée de 3 ans.

Monsieur le Président informe l'Assemblée que M. Charles DESSERVY, représentant de l'Etat, s'est porté candidat.

Monsieur le Président fait procéder au vote à main levée.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée Générale décident, à l'unanimité, d'élire M. Charles DESSERVY, représentant de l'Etat, Vice-président de l'Assemblée Générale.

M. Charles DESSERVY remercie l'ensemble des membres de l'Assemblée Générale de cette confiance renouvelée.

3. Délégations de l'Assemblée Générale au Directeur général (délibération 20200731-AG-03)

M. Jean-Michel GERIDAN indique que les compétences exclusives de l'Assemblée Générale sont :

- La nomination, le recrutement et la révocation du Directeur Général du Groupement,
- La modification, le renouvellement et la prorogation de la convention constitutive,
- La transformation du Groupement en une autre structure,
- La prorogation et la dissolution anticipée du Groupement, et la détermination des mesures nécessaires à sa liquidation,
- L'adhésion, le retrait et l'exclusion d'un membre, et la fixation des modalités pratiques de retrait d'un membre,
- L'adoption et la modification du règlement intérieur et administratif,

Assemblée Générale

31 juillet 2020

PROCES-VERBAL

- La désignation des membres du Conseil d'Administration Scientifique sur proposition du Directeur Général.

Il est proposé à l'Assemblée Générale de déléguer au Directeur Général les compétences suivantes :

- La création des régies d'avances et des régies de recettes sur avis conforme de l'agent comptable,
- La détermination des grilles tarifaires du Signe à l'exception de celles fixées par le Conseil d'Administration
- D'avoir l'autorité déléguée sur l'ensemble du personnel et prendre les décisions sur le recrutement du personnel contractuel dans les conditions fixées par le Conseil d'Administration,
- D'approuver les mises à disposition d'agents titulaires,
- D'engager le Groupement pour tout acte entrant dans son objet et conclure les transactions jusqu'à la limite du seuil de 25 000 € HT.

Assemblée Générale

31 juillet 2020

PROCES-VERBAL

Mme Virginie GUILLAUME précise que les délégations sont les mêmes que celles qui avaient été proposées à la création du Groupement en 2017.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée Générale décident, à l'unanimité, de déléguer ces compétences au Directeur Général.

4. Délégations de l'Assemblée Général au Conseil d'Administration (délibération 20200731-AG-04)

Madame Virginie GUILLAUME indique qu'il est proposé à l'Assemblée Générale de déléguer au Conseil d'Administration l'ensemble de ses attributions (compétences générales) à l'exception de ses compétences exclusives énoncées dans la précédente délibération et des compétences qui viennent d'être transférées au Directeur Général.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée Générale décident, à l'unanimité, de déléguer ses compétences au Conseil d'Administration à l'exception de ses compétences exclusives et des compétences transférées au Directeur Général.

5. Désignations au Conseil d'Orientation Scientifique (délibération 20200731-AG-05)

M. Jean-Michel GERIDAN indique que le Conseil d'Orientation Scientifique semble pléthorique avec actuellement 34 membres.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Assemblée Générale

31 juillet 2020

PROCES-VERBAL

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le **26 NOV. 2020**
ID : 052-130023237-20201120-20201120AG06-DE

La question qui peut se poser est celle-ci :
dans le même espace.

En effet, à la dernière Assemblée Générale, il a été signifié qu'il y avait un problème de liaison entre des personnes qui n'arrivaient pas forcément à s'entendre, travailler et atteindre un même but.

Nous allons désormais faire des invitations de ce Conseil d'Orientation Scientifique par thématique. Ils ne seront donc pas tous présents au même moment.

En somme, nous avons des représentants de l'enseignement supérieur, des représentations de toutes les écoles d'art et du design du Grand Est par exemple, qui peut s'étendre avec des outils de coopération internationale au niveau des établissements.

Comme Mme Véronique MARRIER l'a signifié, il y a aussi des personnes qui sont à la pointe sur les questions de droits d'auteurs. Il s'agit donc d'élargir le périmètre non pas aux seuls points artistiques, mais d'écologie du système.

Dans le précédent Conseil d'Orientation Scientifique qui comportait tout de même 20 personnes, il n'y avait que 3 designers graphiques, de la même génération. En fait, il y avait tout un pan de la création contemporaine et expérimentale qui n'était pas forcément au sein de ce Conseil.

Il semblait alors important à M. Jean-Michel GERIDAN d'avoir un rapport plus équilibré dans les représentations paritaires et générationnelles.

Du coup, nous avons toutes les écritures et les formes du design graphique, des formes d'économie extrêmement fragile, jusqu'aux formes industrielles.

M. le Président demande à M. Jean-Michel GERIDAN s'il a des idées sur les thèmes qui seront lancés pour les prochaines réunions du Conseil d'Orientation Scientifique.

Par exemple, aujourd'hui, il y a une production importante des étudiants en post-diplômes, en dernière année de cycle, rien que sur le Grand Est.

Avec les restitutions de diplômes qui ont été annulées, nous ne savons pas aujourd'hui ce qu'il s'est produit dans les écoles d'art.

L'un des buts au Signe est d'avoir une veille en permanence sur ce qu'il se passe dans les écoles, les diplômés, afin de pouvoir les intégrer à notre programmation et les aider en tant que tremplin.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Envoyé en préfecture le 26/11/2020
Reçu en préfecture le 26/11/2020
Affiché le 26 NOV. 2020
ID : 052-130023237-20201120-20201120AG06-DE

Il y a aussi un autre aspect, internationale, mais également les relations avec les entreprises.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute qu'une réunion du Conseil d'Orientation Scientifique devrait se tenir au mois de décembre 2020, puis au mois de mai 2021 pour la Biennale.

S'agissant des coopérations sur le territoire, M. Pascal MANGIN veut souligner la présence à Nancy d'un atelier typographique. M. Jean-Michel GERIDAN lui indique que c'est peut-être le lieu où nous avons le plus de partenariats.

Il précise d'ailleurs que Mme Christelle Kirchstetter, Directrice de l'école nationale supérieure d'art de Nancy, est intégrée à ce Conseil.

De plus, M. Thomas Huot-Marchand, Directeur de l'atelier national de recherche typographique (ANRT) est au Conseil d'Administration du Signe.

Assemblée Générale

31 juillet 2020

PROCES-VERBAL

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute que nous allons bientôt participer à un appel à projet avec l'école nationale supérieure d'art de Nancy pour faire un groupement de coopération internationale entre l'Allemagne et la France. Le projet est en cours de réalisation.

M. Charles DESSERTY demande quelle est la fréquence des réunions de ce Conseil d'Orientation Scientifique et si le taux de participation est satisfaisant.

M. Jean-Michel GERIDAN lui répond qu'en général il y a 2/3 de personnes présentes.

Quant à la fréquence des réunions se tiendront par groupes de travail. Sinon, il y aura une réunion une fois par an à Chaumont et une fois dans l'année à Paris. Il y a obligation de réunir le Conseil d'Orientation Scientifique une fois par an. Elle se fera notamment sur le temps de la Biennale.

M. Charles DESSERTY pose une question sur le temps du mandat. Il est écrit dans la délibération que le mandat de chaque membre est de 3 ans renouvelables.

Il y a des mandats qui prennent fin ponctuellement dans le temps. Cela ne risque-t-il pas, à terme, de devenir ingérable ? Est-ce qu'il ne serait pas plus opportun de nommer les membres pour 3 ans, puis de nommer les nouveaux membres suite à un départ jusqu'à la fin du mandat restant ?

M. Jean-Michel GERIDAN précise qu'il a été demandé aux membres qui étaient décalés de donner leur démission pour être remis dans cette nouvelle liste.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Assemblée Générale

31 juillet 2020

PROCES-VERBAL

Envoyé en préfecture le 26/11/2020

Reçu en préfecture le 26/11/2020

Affiché le 26 NOV. 2020

ID : 052-130023237-20201120-20201120AG06-DE

M. Charles DESSERTY remarque ce
termine le 15 décembre 2020.

M. Jean-Michel GERIDAN signifie que ce mandat se terminera le 15
décembre 2020 et ne sera pas remplacé.

Mme Virginie GUILLAUME précise qu'il y a la possibilité de le
prévoir au règlement.

Il n'y a plus de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée Générale
décident, à l'unanimité, de désigner 31 nouveaux membres dont
le mandat débutera à compter de la présente délibération.

Le Conseil d'Orientation Scientifique sera donc composé de
32 membres (31 membres dont le mandat débute à compter de la
présente délibération, et 1 membre dont le mandat prend fin au
15 décembre 2020).

M. le Président demande aux membres de l'Assemblée Générale s'il
y a d'autres questions.

Il n'y a plus de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h50.

La secrétaire de séance,

Le Président,

Mme Christine GUILLEMY

M. Evrard DIDIER

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 20/11/2020

Référence
20201120AG07

Objet de la délibération
MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET ADMINISTRATIF (VERSION 3)

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
4	3	1	2

Date de la convocation
06/11/2020

Vote
A l'unanimité
Pour : 2 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2020 et le 20 Novembre à 17 heures 30 minutes, l'Assemblée Générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. MANGIN Pascal)

Membres votants excusés : M. MANGIN Pascal, M. DESSERTY Charles

Membre non votant présent : M. DIDIER Evrard

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUILLEMY Christine

Objet de la délibération : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET ADMINISTRATIF (VERSION 3)

Vu l'article 22 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017,

Vu la délibération 20170915AG14 de l'Assemblée Générale en date du 15 septembre 2017 portant adoption d'un Règlement Intérieur Administratif.

Vu la délibération 20171211AG39 de l'Assemblée Générale en date du 11 décembre 2017 portant modification du Règlement Intérieur Administratif.

Le Règlement Intérieur Administratif adopté lors de la réunion des assemblées en date du 11 décembre 2017 est modifié et complété comme suit :

- Article 2-5 - Assemblée Générale du GIP : lieu de la réunion de l'assemblée,
- Article 3-6 - Conseil d'Administration du GIP : lieu de la réunion de l'assemblée,
- Article 7-2 - Conseil d'Orientation Scientifique : durée du mandat des membres.

Après avis favorable du Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée Générale approuvent, à l'unanimité, les modifications et ajouts au Règlement Intérieur Administratif (version 3).

Annexe : Règlement intérieur et administratif du GIP – Version 3

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 26/11/2020
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 20/11/2020

Référence
20201120AG08

Objet de la délibération
MODALITES DE RECRUTEMENT DU DIRECTEUR.TRICE GENERALE DU SIGNE

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
4	3	1	2

Date de la convocation
06/11/2020

Vote
A l'unanimité
Pour : 2 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2020 et le 20 Novembre à 17 heures 30 minutes, l'Assemblée Générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. MANGIN Pascal)

Membres votants excusés : M. MANGIN Pascal, M. DESSERTY Charles

Membre non votant présent : M. DIDIER Evrard

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUILLEMY Christine

Objet de la délibération : MODALITES DE RECRUTEMENT DU
DIRECTEUR.TRICE GENERALE DU SIGNE

Vu le décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public ;

Vu l'article 17-2 de la convention constitutive du GIP ;

Vu l'article 20 de la convention constitutive du GIP selon lequel le Directeur général est recruté sur la base d'un projet artistique, culturel et scientifique, présenté à un jury, chaque membre constitutif étant membre de droit de ce jury et pouvant être accompagné d'une personnalité qualifiée qu'il désigne ;

Vu la délibération n°20201120AG07 en date du 20 novembre 2020 relative au règlement intérieur des instances de gouvernance (règlement intérieur et administratif) ;

Vu la délibération n°20180220AG03 portant nomination du Directeur général du Signe ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs du Signe en vigueur ;

Considérant l'article 5 du décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques ;

Considérant l'échéance de la vacance d'emploi du Directeur général le 31 mars 2020 ;

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée Générale décident, à l'unanimité :

- d'approuver la procédure et les modalités de recrutement du Directeur.trice général.e comme décrites en annexe numéro 1 ;

- d'autoriser le recrutement du Directeur.trice général.e.

Annexe : Modalités de recrutement du Directeur.trice général.e du Signe, centre national du graphisme, groupement d'intérêt public à vocation culturelle et avis public d'appel à candidature. Calendrier, textes de références et procédure.

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 26/11/2020
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER